

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



LE BOIS-ÉNERGIE.
LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
PRIVÉS ET COMMUNAUX
PRÊTS À MOBILISER LEURS RESSOURCES

PIER CARLO ZINGARI – MARIE-ALICE BUDNIOK – ROBIN DU PARC

Pour 2010, la Commission Européenne s'est fixé plusieurs objectifs dont celui d'atteindre 12 % de la consommation énergétique en Europe au départ de la biomasse, notamment celle d'origine forestière. Toute la question est de savoir si les quantités disponibles sont mobilisables, sous quelles conditions, et si elles seront suffisantes pour subvenir à certains de nos besoins en matière d'énergie.

Le 9 mars dernier, le Conseil de l'Europe a approuvé les propositions de la Commission européenne en matière d'énergie et de changement climatique, visant à mettre en place une politique énergétique européenne d'ici 2009. L'enjeu est de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, en augmentant à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique Européenne. Dans ce domaine la biomasse forestière

occupe une place prépondérante. Toute la question est de savoir si les quantités disponibles sont mobilisables, sous quelles conditions, et si elles seront suffisantes pour subvenir à certains de nos besoins en matière d'énergie.

L'Action EUROFORENET, « Réseau Européen Forêt-Énergie », lancée par l'European Landowners' Organization (ELO) et la Fédération Européenne des Communes

Forestières (FECOF), et cofinancée par la Commission Européenne, Direction Générale de l'Environnement, s'inscrit dans ces perspectives 2020. L'objectif de cette action est le développement de filières locales forêt-énergie, dont l'approvisionnement repose essentiellement sur les ressources forestières gérées durablement par les propriétaires privés et communaux.

LA POSITION DU PROPRIÉTAIRE PRIVÉ

L'objectif premier du propriétaire est de produire des grumes de bonne qualité, destinées à l'industrie du bois. Cependant, notre société demande aussi à la forêt de jouer la carte de la multifonctionnalité, que ce soit pour ses loisirs, ses besoins énergétiques ou encore pour protéger son capital environnemental (biodiversité,

puits de carbone, etc.). Dans la gamme des produits et des services délivrés, le bois-énergie revient sur le devant de la scène, sur un marché du bois déjà fortement structuré. Cependant, s'il est mobilisé au départ des stocks existants et consommé localement en respectant l'accroissement annuel, il permet de mieux tirer profit des bois peu ou non valorisés jusqu'alors, comme les bords de voiries, les éclaircies, les arbres malades et abîmés, ou encore les chablis.

L'intérêt du propriétaire est de vendre son bois, et son bois-énergie, au meilleur prix. La hausse récente des prix lui est salubre et semble prometteuse. Les produits bois-énergie qu'il peut sortir directement de sa forêt sont la bûche et la plaquette forestière. Humide dans un premier temps, cette dernière peut soit être vendue telle quelle en flux tendu,



soit être séchée puis revendue grâce à la filière courte.

Mais sa production, nouvelle en Région wallonne et en Slovénie par exemple, nécessite des modifications dans les modes d'exploitation actuels, de même que la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement jusqu'ici peu développée, contrairement à des pays comme l'Autriche. Il faut d'un côté que l'accessibilité et la transformation *in situ* soient facilitées pour réduire les coûts d'exploitation, et de l'autre, que la demande soit présente. La logistique intermédiaire a également toute son importance. Plus concrètement :

- l'accessibilité et la transformation *in situ* sont rendues difficiles par le morcellement des petites propriétés, majoritaires en Europe. Pour activer les ressources qui s'y trouvent, l'affiliation des propriétaires auprès de coopératives semble être une solution efficace à encourager ;
- trouver de nouveaux débouchés à la plaquette humide, par le biais de technologies de combustion appropriées déjà existantes, permettrait de vendre directement et de réduire les coûts de logistique.

Dans un premier temps, les moyens existent pour optimiser l'utilisation des stocks, tout en respectant les conditions écologiques. Satisferont-ils la demande ? Le débat reste ouvert. Il semble en tous cas opportun que les forestiers se préparent à accroître leur production tant en forêt que hors forêt (zones agricoles).

* Étude commandée par la FECOF en 2005 pour l'Europe à vingt-cinq.



LA POSITION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Les 40 000 forêts communales européennes*, dont la superficie varie de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares (moyenne européenne : 525 hectares), représentent des sources délocalisées de bois à destination des marchés traditionnels et du bois-énergie. Ces forêts représentent une source alternative et complémentaire concrète aux énergies fossiles, par la production locale d'énergie renouvelable. Leur contribution additionnelle à l'économie locale est perceptible, tout en protégeant la biodiversité et en maintenant et/ou créant des emplois permanents décentralisés, en milieu rural.

L'identification par la FECOF, en 2005, d'une priorité forêt-énergie dans son programme-cadre, montre que les collectivités locales ont le souci et le souhait de réduire leurs dépenses et dépendance énergétique, en conformité avec les objectifs 2020 de l'UE. Les communes forestières ont conscience qu'une mobilisation locale de leurs ressources naturelles est nécessaire, afin de répondre à une demande sociétale croissante en bois-énergie. Disposant de la maîtrise territoriale et de la gestion de leurs ressources forestières, un rôle d'initiateur vis-à-vis des autres acteurs de terrain et des citoyens leur est naturellement dévolu.

En effet, agissant sur des superficies relativement importantes, une gestion spatiale et temporelle cohérente leur est plus aisée que pour la majorité des propriétaires forestiers privés en Europe (ne disposant que de 5 hectares en moyenne). La maîtrise des ressources permet de mieux contrôler les flux de bois et notamment celui des plaquettes forestières produites.

Plusieurs options s'offrent aux communes : la création de stocks au moyen d'opérateurs communaux, voire externes, ou la revente directe, aux fins de production de chaleur et/ou d'électricité, ou, bien entendu, de tout autre usage valablement rémunérateur. Il apparaît déjà à ce simple énoncé que l'une des contraintes majeures est le manque de centres de stockage locaux.

Les divers freins à cette activité devront être résolus car les avantages de cette filière sont tangibles. Cette gestion propre et cohérente permet en effet de développer des activités rémunératrices en zones rurales, de mobiliser les acteurs professionnels et

les propriétaires forestiers privés, d'avoir un accès direct aux ressources disponibles, d'optimiser celles qui le sont moins, de valoriser des bois et forêts qui ne l'étaient pas auparavant, et, in fine, de réduire la facture de carburant fossile. Ces filières ont pour vocation principale l'approvisionnement des réseaux locaux de chaleur de petites tailles, mais peuvent également et en même temps approvisionner des unités plus importantes en milieu urbain.

Le second atout des communes forestières est leur capacité d'informer, de communiquer, de mobiliser l'ensemble des acteurs, publics et privés autour de tels projets bois-énergie. La FECOF a souligné néanmoins l'extrême nécessité de disposer de banques de données locales capables de préciser la disponibilité réelle de biomasse forestière, pour mieux appréhender et comprendre leur marché. Cette information manque actuellement dans beaucoup de pays européens et les communes devraient pouvoir soutenir la collecte des données sur le bois-énergie.

Il est à souligner également que la filière permet à de nouvelles entreprises de voir le jour et aux nouvelles technologies d'être utilisées. On constate que les filières développées en Europe sont souvent de formes diverses, afin de mieux répondre aux réalités locales. Cependant, des plans sont nécessaires pour les structurer à l'échelle régionale et nationale, permettant ainsi aux producteurs et opérateurs une rationalisation de l'approvisionnement en bois-énergie. L'offre est dès lors mieux adaptée à la demande, qu'elle soit présente ou future.

La FECOF rappelle que la mise en place de ces nouvelles filières doit s'accompagner

de la réalisation de bilans économiques, énergétiques et sociaux. Elle souligne que :

- l'énergie-bois est une question stratégique et multisectorielle pour les collectivités locales ;
- les réseaux locaux doivent s'intégrer dans des stratégies d'ensemble au plan national (plans forestiers nationaux, par exemple) et européen (la Conférence Ministérielle sur la Protection des Forêts en Europe, par exemple) ;
- le développement d'indicateurs destinés à évaluer les impacts environnementaux, économiques et sociaux des actions prises est engagé ;
- un dialogue entre les acteurs (propriétaires, entreprises, industries, recherche...) est nécessaire aussi bien au plan local qu'au plan national afin de clarifier et de renforcer les capacités de chaque acteur, groupe ou institution ;
- la qualité et la simplicité de l'information sont indispensables et doivent ren-

trer dans un processus d'amélioration permanente ;

- des lignes directrices pour la gestion durable des filières forêt-bois-énergie sont parmi les outils d'aide à la décision les plus efficaces et devraient être disponibles aux différents niveaux d'intervention ;
- des coopérations entre les groupes, les secteurs et les institutions sont à encourager ;
- un matériel de communication et information pour les acteurs et les utilisateurs est nécessaire ;
- la formation continue des différents acteurs est l'une des conditions nécessaires au bon développement de la filière forêt-bois.

Une comparaison entre les diverses filières énergétiques doit ainsi pouvoir être réalisée de façon à justifier leur bien-fondé. L'appui de la DG Environnement au tra-



vers de l'action EUROFORENET est essentiel pour lancer ces types d'évaluations.

Les synergies les plus efficaces avec des organisations déjà existantes au niveau européen et dans les divers pays sont recherchées pour mettre en place et améliorer la coordination de ce réseau. L'objectif est aussi d'échanger les bonnes pratiques en termes de développement durable et de faire circuler les informations auprès des acteurs locaux et des citoyens.

Au sein de la FECOF, certains pays comme la France, l'Italie, l'Allemagne ou la République Tchèque ont très clairement exprimé le besoin d'accroître la mobilisation du bois, garante de la viabilité économique des exploitations et condition d'une gestion durable.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

L'optimisation des quantités de bois récoltées doit bien entendu reposer sur une gestion adaptée des parcelles et essences forestières. Il est à prévoir, par exemple, que seul le bois nécessaire soit exporté et de laisser le temps aux matières organiques de type aiguilles, feuilles ou écorces de retourner au sol, pour éviter à terme son appauvrissement. De même, la structure des parcelles doit être prise en compte, afin de limiter l'impact des machines d'exploitation, notamment en termes de compaction des sols et d'endommagement des arbres.

Tant la mobilisation des ressources que des acteurs professionnels sont nécessaires au développement durable des régions concernées et permettent d'accroître les quantités de bois-énergie sur le marché.

Celles-ci doivent cependant rester complémentaires aux utilisations plus classiques du bois (construction, habitat, papier, emballages, panneaux, etc.). ■

Le programme EUROFORENET, établi par l'ELO, la FECOF (Fédération européenne des Communes forestières) et l'IFFC (Institut de Formation forestière communale en France) avec le soutien de la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne, développe les différents thèmes liés au bois-énergie. Vous trouverez des informations détaillées sur notre site www.euroforenet.eu.



PIER CARLO ZINGARI

zingari@eomf.org

Fédération Européenne
des Communes Forestières (FECOF)

Rue du Général Bertrand, 13
F-75007 Paris

MARIE-ALICE BUDNIOK

ROBIN DU PARC

forest@elo.org

European Landowners' Organization

www.euroforenet.eu

Rue de Trèves, 67
B-1040 Bruxelles